



BLACK
MOUNTAIN TRAIL®

RÈGLEMENT DU BLACK

NOM, DATE ET ITINÉRAIRE

Le Black Mountain Trail® est une course pédestre (sur sentier et chemins de montagne) organisé par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".

L'édition 2020 se tiendra le Samedi 14 Mars

TROIS DISTANCES SONT PROPOSÉES

18 KM 1000D+, 33 KM 2100D+ et 55 KM 3600D+.

HEURES DE DÉPART

55 KM : 6h00 (700 coureurs)

33 KM : 8h00 (800 coureurs)

18 KM : 10h00 – 12h00 par vagues. (7x100=700 coureurs)

Rando des Gourmets – 9h30 – 150 randonneurs

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les coureurs devront être âgés de **plus de 18 ans** le jour de la course (catégories seniors à Vétérans).

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

1. Pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFA en cours de validité.
(FF Courses d'Oriente, FF Pentathlon Moderne ne sont plus acceptées)
2. Les licences Triathlon ne sont plus autorisées
3. Pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de la pratique de la course à pied en compétition daté de **moins d'un an à la date de la course** et remis maximum 1 semaine avant la course.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription ou envoyés par la suite par courrier postal :

Black Mountain Trail

6 impasse d'autan 81240 Saint-Amans Valtoret

ou par courrier électronique à : bmtorganisation@gmail.com

ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du Black Mountain Trail®, en particulier à la COUPO CAMBO, la BLACK RACE et l'OBJECTIF NORE, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

(Cadeau coureur, le chronométrage par puces électroniques, les Ravitaillements, le petit-déjeuner, la boisson au choix à l'arrivée).

Objectif Nore 18 KM : 18,00 € (7 vagues de 100 coureurs)

Black Race 33 KM : 30,00 €

Coupo Cambo 55 KM : 45,00 €

Rando des Gourmets : 8,00€ (comprenant un ravitaillement).

L'inscription à la randonnée ne comprend pas de chronométrage.

La course des Héros : inscription gratuite jusqu'au jour de la course. 50 places MAX/

Autorisation parentale obligatoire.

Les inscriptions ouvriront le **27 octobre 2019** et pourront être effectuées par courrier **avant le 15 février 2020** ou par internet jusqu'au **01 Mars 2020**.

Elles seront closes le 01/03/2020 ou dès que le nombre maximal de 2200 inscriptions sera Atteint. Aucune inscription ne sera possible le jour de la course (Hors Rando des Gourmets et Course des Héros). Les coureurs ont la possibilité de choisir leurs vagues de départ sur le 18Km et cela au moment de leurs inscriptions (sur format papier nous entrérons les coureurs dans les vagues choisies. En cas de vague complète nous inscrirons sur la suivante etc...).

ANNULATION ET CONDITIONS D'INDEMNITÉ

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident ;
- une maladie grave ;
- le décès du coureur lui-même.

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit impérativement nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 15 février 2020 par voie postale à :

Black Mountain Trail
6 impasse d'autan
81240 Saint Amans Valtoret

Une copie par mail du courrier doit être envoyé à bmtorganisation@gmail.com pour figer la date de la demande et ne pas subir des éventuels retards postaux.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes. Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :

Avant le 30 novembre 2019 : 80%

Du 1 décembre au 15 janvier 2020 : 70%

Du 16 janvier au 15 février 2020 : 50%

Après le 15 février 2020, aucun remboursement ne sera pris en compte.

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

Un ravitaillement «gourmand» sera servi à tous concurrents (course Trail).

Seront récompensés :

18 KM : 3 premiers hommes et femmes.

33 KM : 3 premiers hommes et femmes.

55 KM : 3 premiers hommes et femmes.

Les 1er de chaque catégories hommes et femmes.

CHRONOMÉTRAGE

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera distribuée avec le paquetage de départ. Le participant rendra celle-ci à son arrivée. Une balise GPS sera prêtée à certains coureurs choisis par l'organisation et en accord avec eux, cette balise sera à restituer en fin de course au chronométreur.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- Réserve d'eau (minimum 1 litre)
- Une lampe frontale en bon état de fonctionnement.
Seuls les coureurs du 55 KM sont tenus d'avoir cette lampe
- Une couverture de survie
- Réserve alimentaire

Liste du matériel fortement conseillé en cas de mauvaises conditions météorologiques :

- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps de montagne ;
- Sous couche thermique
- Des bas couvrant la totalité des jambes ;
- Manchettes
- Tour de cou / Buff
- Gants

=> Cette indication vous sera donnée si besoin la veille de la course sur le facebook

(www.facebook.com/blackmountaintrail), vous pouvez liker la page afin de suivre toute l'actualité du BMT) ainsi que sur le site (www.blackmountaintrail.fr).

ASSURANCES

Individuelle accident

Il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation. bmtorganisation@gmail.com

SIGNALISATION ET BALISAGE

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

Une attention particulière est demandée aux coureurs au niveau du PIC de NORE où la visibilité peut être réduite à quelques mètres en cas de brouillard. ATTENTION : si vous ne voyez plus de balisage, rebroussez chemin !

SÉCURITÉ

La Croix Rouge 81 sera présente sur le terrain pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec le Centre Hospitalier Castres Mazamet. Des médecins assureront les soins de première urgence (leur nombre sera en fonction du nombre de participants). Des équipes de secours supplémentaires avec des véhicules ambulance et tout terrain seront également présentes sur l'aire de départ/arrivée et en montagne. Le coureur par son inscription s'engage à faire preuve de prudence sur les parcours afin de ne pas se mettre en danger.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

REMISE DES DOSSARDS

Elle aura lieu la veille de la course (13/03/2020), dans le village de départ entre 16h30 et 19h00 à la salle de Gassiès.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité et de la confirmation d'inscription. Merci de prendre avec vous votre certificat médical pour parer à tout problème de transfert de celui-ci par voie informatique.

L'organisation met en place une remise de dossards le jour de la course. Cette remise aura lieu de 4h45 à 12h00 du matin à la salle de Gassiès. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retards coureurs lors de la remise des dossards le jour de la course. Prévoir d'arriver 1 heure avant le départ.

Bon à savoir

Les Prénoms des coureurs seront inscrits sur les dossards pour toutes inscriptions avant le 15 février 2020 inclus

RAVITAILLEMENT

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

POINTAGE DES COUREURS

Des pointages par douchettes connectées seront réalisés sur tous les coureurs au niveau du Ravitaillement d'Albine (BH), de la Route de Nore (BH), de Pradelles et sur d'autres lieux non communiqués aux coureurs. Les pointages donnent en direct à l'organisation la preuve que les coureurs sont bien passés aux lieux dit et valideront ou non les passages aux barrières horaires.

BARRIÈRES HORAIRES (BH), CONTRÔLE , ABANDONS ET TRANSFERTS

Des barrières horaires seront mises en place sur le 55 KM.

Les concurrents se verront arrêtés au ravitaillement d'Albine à 10h05 (KM 20 retour par navette) à 14h00 à la route de Nore (KM 38 retour par navette ou tracé KV).

Les coureurs qui arriveront après 17h30 ne seront pas classés.

Des détecteurs de puces seront placés au ravitaillement d'albine, sur la route de nore et à Pradelles Cabardès. Ces détecteurs officialiseront les temps et permettront de valider ou non le passage des barrières horaires. D'autres détecteurs seront placés sur des endroits stratégiques et non divulgués des tracés afin de s'assurer du respect du parcours par l'ensemble des coureurs.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste qui préviendra le PC Course.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante : Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués en urgence seront rapatriés au village départ en voiture ou 4x4 dès lors que les véhicules seront complets.

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) ou décision des autorités le départ peut être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. En cas de modification de parcours, un nouveau calcul des points ITRA sera réalisé à l'issue de l'événement

Dans le cas de l'annulation de l'évènement pour les raisons précitées aucun remboursement d'inscriptions n'aura lieu.

DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites au Black Mountain Trail ® - édition 2020, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, ESPRIT MONTAGNE NOIRE ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par

tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

Les concurrents seront éliminés(E) ou recevront une pénalité de temps(T) pour cause de :

- (E) falsification de dossard ;
- (T) absence de dossard ;
- (E) absence de l'équipement obligatoire ;
- (E) non pointage aux postes de contrôles ;
- (E) pollution ou dégradations des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus...) ;
- (E) refus de se faire examiner par un médecin ;
- (T) ravitaillement en dehors des zones prévues ;
- (E) manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- (E) utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

ÉTHIQUE DE COURSE

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement ;
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- profiter des superbes paysages ;
- respecter les zones autorisées au public ;
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes ;
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense

sur les sites autorisés ;

- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

VEILLÉE ITALIENNE

L'inscription peut se faire sur internet via une option lors de l'inscription à l'une des courses. Cette inscription en ligne est au tarif de 12€

Une inscription par papier est aussi possible via un formulaire pdf téléchargeable sur le site internet de la course au prix de 10€.

Le nombre maximal de repas est fixé à 150 personnes.

Annulation possible jusqu'au 7 Mars 2020

NUIT DU TRAIL

Les inscriptions pour la nuit du Trail se font par papier via le formulaire pdf téléchargeable sur le site internet de la course. Il est aussi possible de s'inscrire chez Utile à Saint Amans Soult ainsi que chez JPR à Saint Amans Valtoret.

Le tarif est de 20€ par personnes et 12€ pour les moins de 10ans

Le nombre maximal de repas est fixé à 600 convives

Menu : Entrée, Tartiflette servie dans des plats en terre cuite, dessert, café.

Animation : Bandas pour l'apéro et le repas puis Dj pour le reste de la Nuit.

Afin de faciliter le placement, nous demandons aux inscrits de nommer le nom de leur groupe sur la fiche d'inscription. Les groupes seront affichés sur un plan à l'entrée de la salle et écrit sur les tables.

Fermeture des inscriptions le Samedi 7 mars ou dès lors que les 600 convives seront inscrits.

Annulation possible jusqu'au samedi 7 mars 2020

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.

Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.